



SOMMAIRE

1/ EAU POTABLE	3
1.1 Etat actuel du réseau d'alimentation en eau potable.....	3
1.2 Situation projetée d'alimentation en eau potable	4
1.3 Situation actuelle et projetée de la défense incendie	6
2/ ASSAINISSEMENT	7
2.1 Etat actuel de l'assainissement	7
2.2 Situation de l'assainissement collectif.....	7
2.3 Assainissement individuel	8
3/ LES EAUX PLUVIALES.....	10
4/ LE RESEAU D'ELECTRIFICATION	10



1/ EAU POTABLE

1.1 ETAT ACTUEL DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1.1.1 Les ressources et l'alimentation en eau

La commune d'Arbanats fait partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux AR.PO.CA.BE qui regroupe les communes d'Arbanats, Beautiran, Castres-Gironde et Portets. La société Lyonnaise des Eaux France en est le délégataire.

L'eau distribuée par le syndicat provient d'un captage appartenant à la CUB situé sur la commune de Castres. Le captage sur la commune de Portets captant la même nappe est peu exploité. Les ressources proviennent des sources de Belfond à Castres qui alimentent grâce à une station de pompage le réservoir de Castres. Ce site contient un forage, celui de Curcie Petiton à Portets (ressource d'appoint) qui a prélevé en 2009 10353m³. Pour desservir les 3318 abonnés le syndicat se voit dans l'obligation d'importer 481978m³ à la CUB jusqu'en 2015 (forage de Castres). La consommation en moyenne par abonnement domestique est d'environ 98m³ par an en 2009.

En 2009, la ressource disponible était utilisée à hauteur de 67,8% de sa capacité de prélèvement. Ainsi, il y a 32,2% de pertes. La ressource en eau peut potentiellement progresser si les fuites sont colmatées.

La ressource actuelle, en terme de volume, est donc suffisante au regard de la capacité de développement de la commune (1301 habitants d'ici 2020 avec une moyenne comprise entre 149 et 162 logements supplémentaires soit une consommation supplémentaire entre 14602m³ et 15876m³ par an)..

L'eau mise en distribution dans le réseau est de bonne qualité et conforme suivant les analyses effectuées pour l'année 2009.

L'eau captée est potable du point de vue bactériologique et ne présente pas de signe chimique de pollution.

1.1.2 Distribution en eau

La commune d'Arbanats dispose de deux réservoirs et d'un point d'eau permanent.

Les caractéristiques du réseau de distribution sont par ailleurs les suivantes :

- Nombre de clients alimentés : 3318 abonnés (2009) dont 461 pour la commune d'Arbanats
- Volume annuel consommé : 492331m³ soit un ratio de consommation moyen d'un abonné de la commune est évalué à environ 98m³/an.

Ce réseau est composé de différentes canalisations de distribution qui desservent les différentes zones habitées de la commune d'Arbanats.



1.2 SITUATION PROJETEE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le PLU d'Arbanats est fixé pour objectif d'atteindre 1301 habitants en 2020, soit entre 149 et 162 logements soit une moyenne de 11 à 12 logements par an.

1.2.1 Alimentation en eau

L'analyse des besoins en eau ci-dessous s'attache à évaluer les besoins du projet de la commune. Les zones 1AU constitue des espaces à urbaniser à court et moyen terme. La zone 2AU prévue dans le PLU d'Arbanats constitue une réserve à l'urbanisation pour les besoins à plus long terme de la commune, et ne dispose pas de l'ensemble des réseaux. Cette zone est ainsi gelée à l'urbanisation dans le PLU.

Le projet de PLU à court et moyen terme (zone U et AU) dispose d'un potentiel d'accueil en moyenne de 165 habitations soit une croissance d'environ 320 habitants supplémentaires. Sur la base d'une consommation moyenne de 98m³/an (moyenne des consommations fournie par le syndicat), la consommation supplémentaire estimée serait comprise entre 14602m³ et 15876m³ par an.

1.2.1 Adduction des zones

Le tissu existant d'Arbanats présente 7,54 ha de possibilités de constructions dans les dents creuses du bourg soit une moyenne de constructions de 76 logements.

Les zones 1AU représentent 6,63ha soit environ 78 logements.

La zone 2AU représente 0,96ha, soit environ 11 logements

Les dents creuses du bourg et les zones 1AU sont desservies par des canalisations de distribution en eau en capacité de répondre aux besoins des zones restées libres.

Toutes les canalisations qui desservent les zones 1AU sont minimums d'un diamètre de 53mm jusqu'à 200mm, suffisamment confortable pour supporter une opération d'ensemble.

La zone 2AU n'est pas encore desservie par le réseau d'eau potable.



Zones 1AU du bourg/canalisation
à proximité/diamètre 200mm

Zone 1AU de La Rieste/canalisation
à proximité/diamètre 53/63 et 100mm

Zone 2AU du bourg/non desservie

La zone 1AU Chemin de Biot est raccordable à l'eau potable par une canalisation PVC de diamètre 50 au droit de la parcelle avec un poteau incendie à proximité.

La zone 1AU Saint Hyppolite angle M. La Chartre est raccordable à l'eau potable par une canalisation en fonte de diamètre 100 rue Saint Hyppolite ou d'une canalisation en fonte de diamètre 200 rue Maurice La Chartre avec un poteau incendie à proximité.



Sur la zone 1Au de la Rieste passent au droit de la zone une canalisation de diamètre 63 et une de diamètre 100. Le maillage des réseaux fonte diamètre 60, fonte diamètre 100 ou PVC diamètre 63 est à prévoir. La défense incendie est insuffisante et nécessite un renforcement.

La zone 2AU est raccordable à l'eau potable par une canalisation PVC de diamètre 100 au droit de la parcelle. La défense incendie est absente.

La zone 2Aux est raccordable à l'eau potable par une canalisation PVC de diamètre 140 cours du Général de Gaulle avec un poteau incendie à proximité.



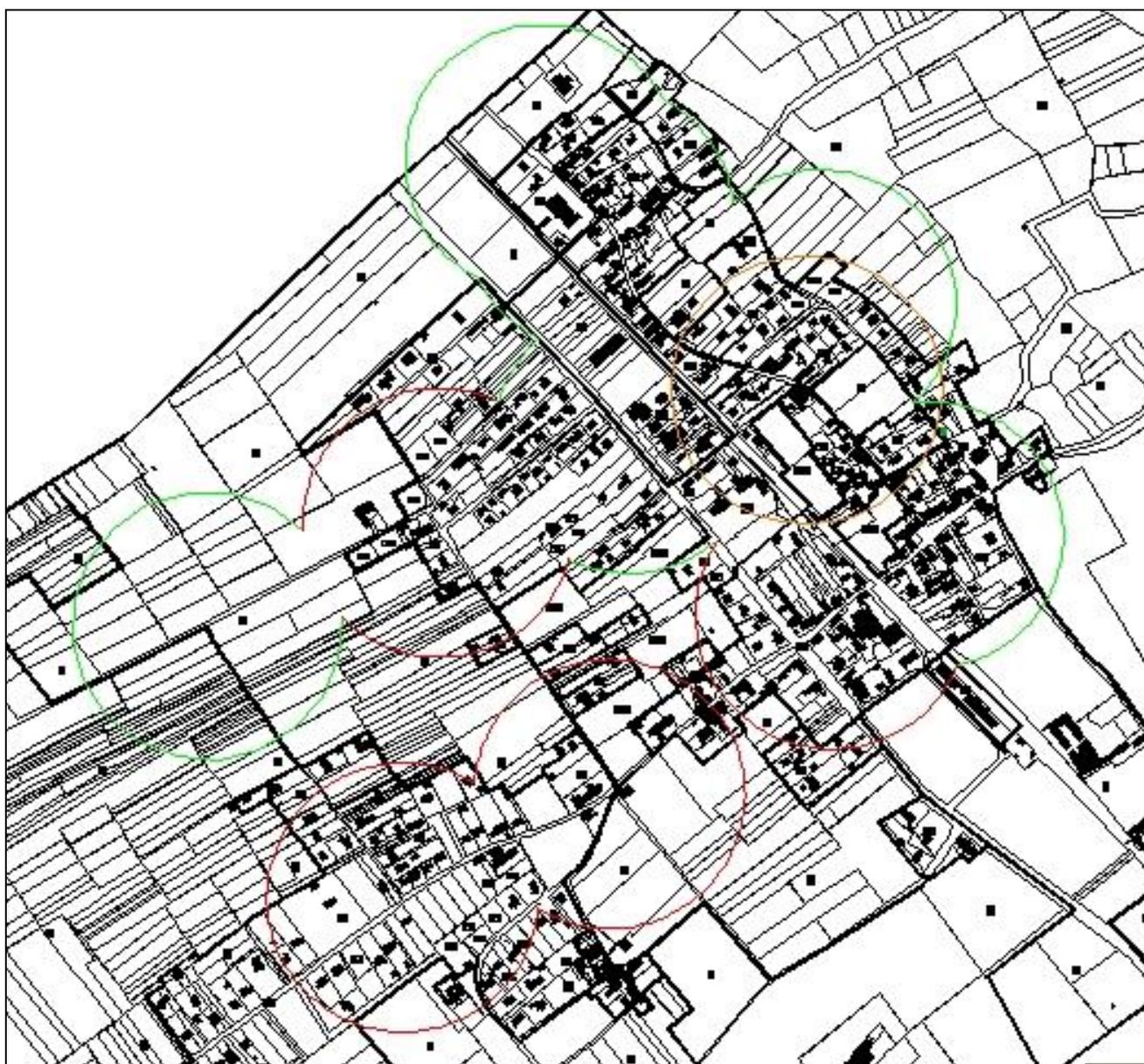
1.3 SITUATION ACTUELLE ET PROJETEE DE LA DEFENSE INCENDIE

Actuellement, la défense incendie de la commune d'Arbanats est assurée par 12 poteaux incendie.

4 poteaux incendie ont un débit insuffisant. Il s'agit de celui au Puy du Choine, au Haure, au Père et celui sur la route de Pignadin. Un poteau est indisponible, il s'agit de celui au Biot.

Pour pallier ces carences en eau, il serait souhaitable de déterminer en accord avec le chef du centre de secours de Cadillac les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto alimentées, ...).

Extrait du plan de défense incendie reporté en fonction des informations fournies par la commune et le SDIS



Le cercle orange représente le poteau incendie indisponible, les cercles rouges sont d'un débit insuffisants et les verts ceux aux normes.



2/ ASSAINISSEMENT

2.1 ETAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Le service d'assainissement du CA.PO.AR est regroupé les communes de Castres-Gironde, Portets et Arbanats. La société Lyonnaise des Eaux France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le réseau est composé de 33kms de collecteurs et de 18 postes de refoulement. En 2008, le syndicat compte 1734 abonnés dont 358 pour la commune d'Arbanats. Le syndicat compte deux stations d'épuration (rapport du délégataire de 2008) :

-la STEP par traitement biologique par boues activées sur la commune de Castres-Gironde d'une capacité de 1500EH. La STEP est conforme du point de vu des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration.

-la STEP par traitement biologique par boues activées sur la commune de Portets d'une capacité de 1750EH. La police des eaux considère que la station est en surcharge et qu'il existe un dépassement de valeur rédhitoire en DBO5 et DCO

2.2 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le cabinet SOGELERG INGENIERIE a réalisé en juin 1999 le Schéma d'Assainissement du Syndicat de Castres, Portets et Arbanats. Il a été décidé la mise en place d'un réseau collectif pour le secteur « le hameau de Capitayne » en juin 2000.

La commune a réalisé des travaux de réhabilitation du réseau de refoulement des eaux usées avenue Maurice La Châtre en juin-juillet 2011.

Sur Arbanats, un réseau collectif des eaux usées existe et permet la collecte des effluents domestiques sur la quasi-totalité des zones urbanisées.

L'habitat est regroupé autour du bourg et aucune habitation n'est vraiment isolée. Ainsi, les zones 1AU sont desservies par l'assainissement collectif.

Le réseau d'assainissement collectif dessert les zones 1AU. Les principaux projets de développement urbains envisagés seront donc raccordés au réseau public d'eaux usées. De plus, le règlement du PLU précise que les zones 1AU sont soumises à une opération d'ensemble (art2 1AU) ce qui implique la création d'un poste de refoulement et évite la prolifération de plusieurs postes. Ainsi, lorsque la voirie deviendra communale, le réseau sera facilement gérable.

La zone 2AU n'est pas raccordée au réseau d'assainissement à l'heure actuelle. Ce n'est pas gênant dans la mise en place du projet de développement de la commune puisque la zone 2AU est une zone fermée à l'urbanisation. Son urbanisation a été programmée à plus long terme afin de permettre à la commune et au syndicat d'étendre le réseau d'assainissement et d'assurer son raccordement.

Le projet de PLU d'Arbanats à court et moyen terme du bourg offre une capacité d'accueil moyenne comprise entre 149 et 162 logements supplémentaires et d'environ 320 nouveaux habitants. Aussi, les stations d'épuration du syndicat, prévue pour une capacité total de 3250 habitants sachant qu'il y a en 2008 1734 abonnés, sera en mesure de recevoir les habitations nouvelles du bourg.

La zone 1AU chemin de Biot dispose de l'assainissement collectif rue Maurice la Chartre.

La zone 1AU Saint Hyppolite angle M. La Chartre dispose de l'assainissement collectif rue Saint Hyppolite ou rue Maurice la Chartre.

Sur la zone 1AU de la Rieste, le raccordement au réseau d'assainissement collectif est possible chemin de Berot, cours Général de Gaulle.

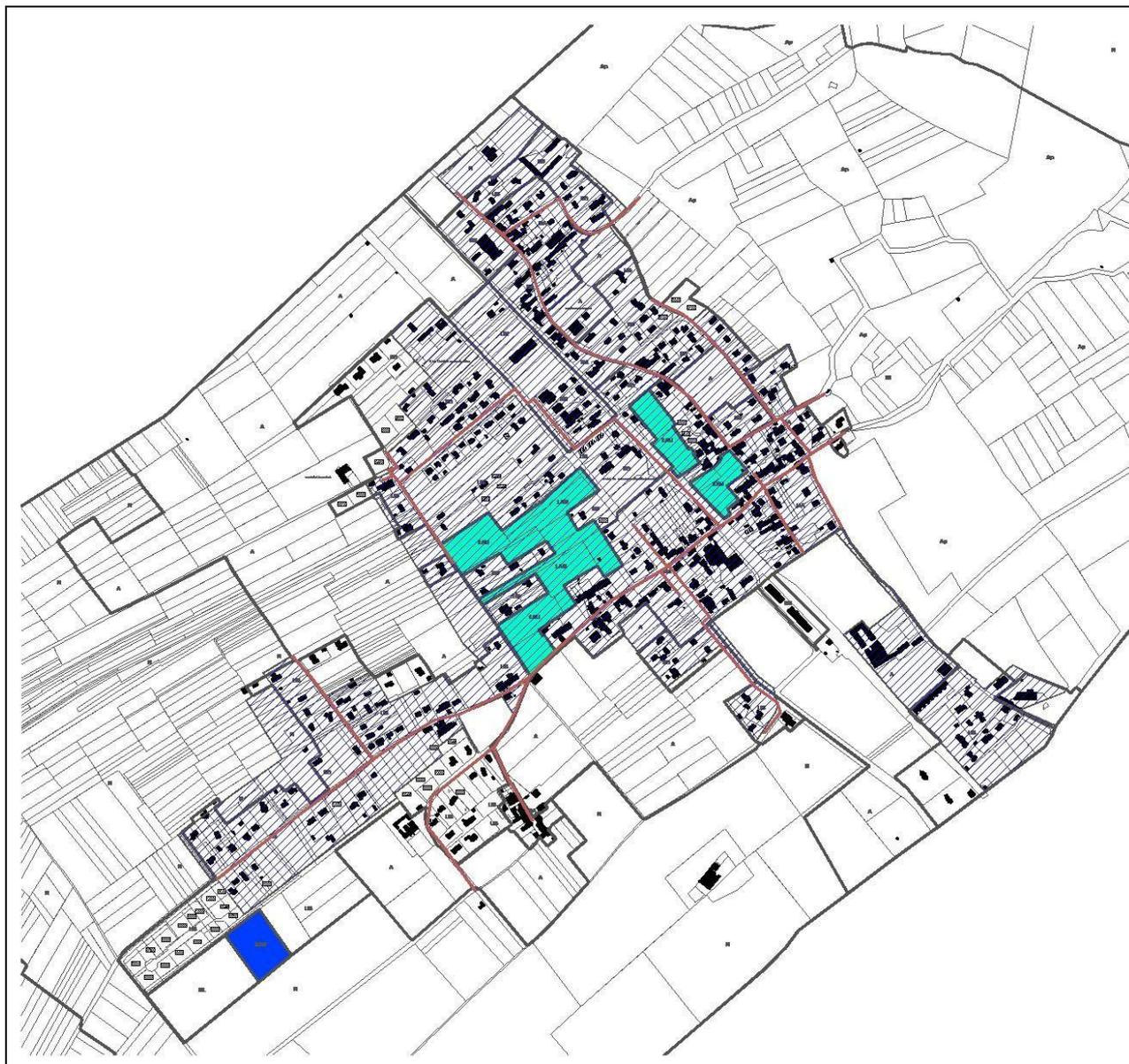
Sur la zone 2AU, il y a un réseau eaux usées privé à proximité avec un poste de relèvement privé.

Sur la zone 2AUX, le raccordement au réseau d'assainissement collectif est possible cours du Général de Gaulle.



Extrait du plan du réseau d'assainissement actuel

(Source Schéma d'Assainissement)



2.3 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Des enquêtes ont été élaborées pour déterminer le bon fonctionnement ou non de l'assainissement autonome sur la commune d'Arbanats. Un bilan a été effectué sur les prétraitements, les traitements et les rejets.

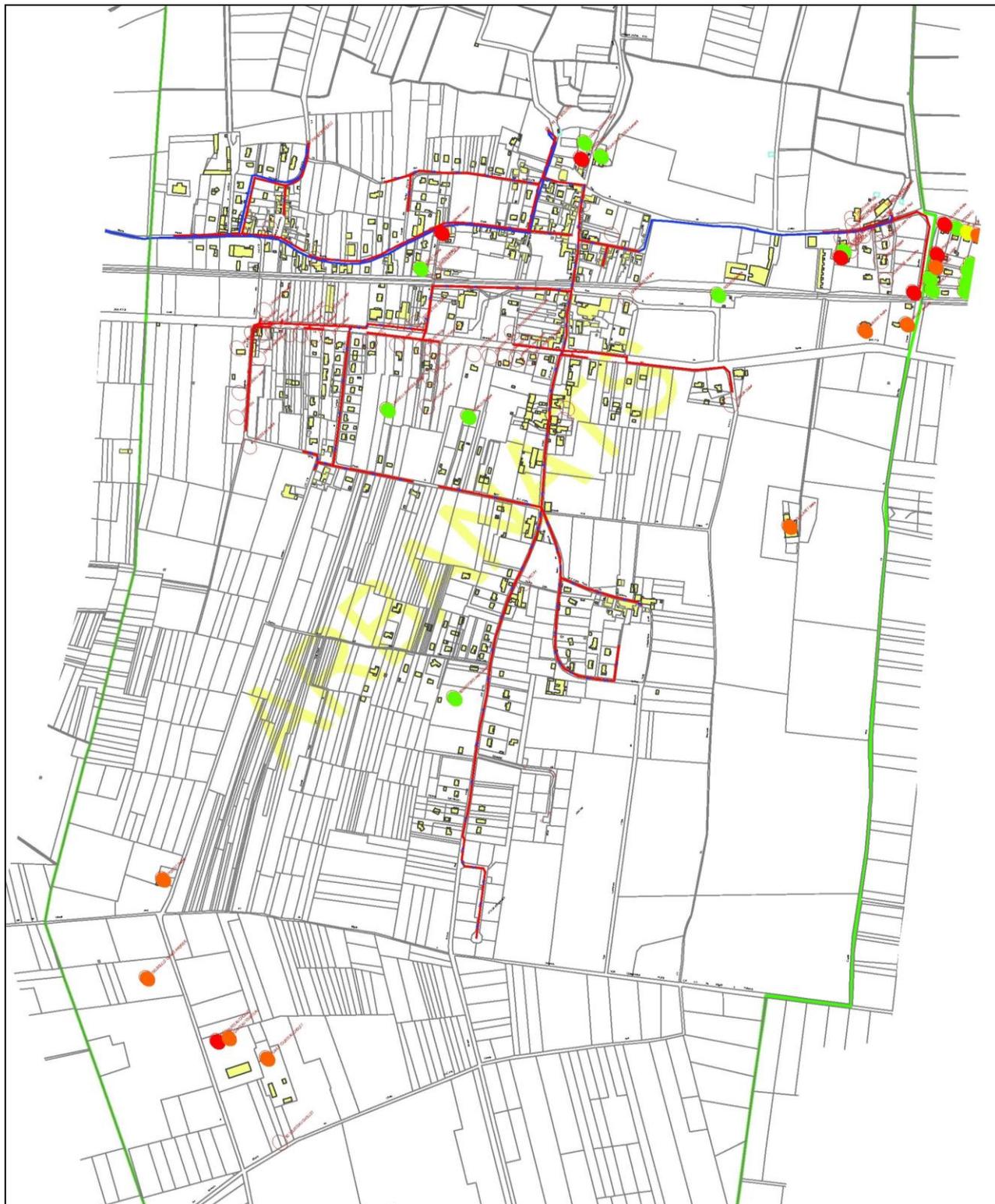
Selon l'agence de l'eau, 40% des installations sont acceptables, 35% ont besoin de travaux de réhabilitation et 25% d'une réhabilitation urgente.

Selon la grille d'évaluation du Conseil Général, 35% des installations bénéficient d'un bon fonctionnement, 25% ont besoin d'une réhabilitation prioritaire, 20% d'une réhabilitation à prévoir mais non prioritaire et sur 20% des recommandations ont été émises.

Pour palier à certaines carences, des recommandations ont été faites à chaque visite en fonction des lacunes rencontrées en termes de collecte, de séparation des eaux de pluie, de prétraitement, de traitement et/ou de ventilation.



Extrait du plan de conformité des installations en assainissement autonome
(Source Lyonnaise des Eaux)



résultats des enquêtes :

- vert : installation acceptable
- jaune : installation acceptable sous réserve
- rouge : installation inacceptable ayant besoin de travaux urgents
- orange : installation défectueuse ayant besoin de travaux
- blanc : non renseigné



3/ LES EAUX PLUVIALES

Le développement de nouvelles zones d'habitat et la densification du tissu urbain va entraîner une augmentation des surfaces imperméabilisées et un accroissement du ruissellement.

La commune a souhaité, au travers du PLU, mettre en place des dispositions pour gérer de manière plus raisonnée et mieux intégrée les eaux pluviales et ainsi limiter les phénomènes de ruissellement. Tout d'abord, il s'agit de limiter dès en amont la production des eaux pluviales en limitant les surfaces imperméables et en facilitant l'infiltration. Le règlement présente ainsi plusieurs dispositions visant à limiter l'imperméabilisation des surfaces et à récupérer et gérer les eaux de pluies :

- Il impose également en zone U et AU que les aires de stationnement soient plantées
- Il impose que les aménagements réalisés sur un terrain ne fassent pas obstacle au libre écoulement des eaux pluviales et que celles-ci soient infiltrées sur l'unité foncière.

4/ LE RESEAU D'ELECTRIFICATION

Le village d'Arbanats est desservi par un réseau électrique en bon état qui dessert l'ensemble du village.

La zone 1AU La Rieste est desservie par les postes de Bérot, l'Arm. Newton et Larrieste et les deux zones 1AU du bourg sont desservies par le poste Gravières. Aucun réseau basse tension ne subit de chute de tension, de même aucune capacité maximale d'utilisation des conducteurs n'est atteinte.

La zone 2AU n'est pas desservie, aucun réseau basse tension est existant. Ce n'est pas contraignant puisque la zone 2AU appelle à un phasage de l'urbanisation à plus long terme.

